

Nantes, le 26 MARS 2003

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 5 mars dernier, m'informant des démarches engagées auprès de M. le Préfet de Loire-Atlantique concernant le projet d'implantation d'un parc industriel d'aérogénérateurs sur le territoire de la Commune d'Assérac.

Comme vous l'indiquez, ce type de réalisation est soumise à une procédure réglementaire fixée en particulier par la loi du 3 janvier 2003, le Maire de la Commune et le Préfet en ayant toute la responsabilité.

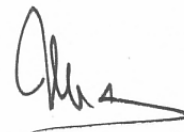
S'agissant du Conseil Régional, effectivement la mise en œuvre d'un schéma régional éolien est prévu très rapidement. Dans l'immédiat, un atlas éolien doit être porté à la connaissance de tous les acteurs ainsi que le contexte réglementaire et contraintes particulières (servitudes) en vigueur sur le plan régional.

Il s'agit pour le Conseil Régional, en partenariat avec l'ADEME et l'État, de favoriser la meilleure information tant des élus locaux, des administrés ou des porteurs de projets.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc HAROUSSEAU



Monsieur Henri de LÉPINAY
7, Rue Pierre Chaulin
78150 - LE CHESNAY